



AMUSEMENT

AMITIÉ

APPRENTISSAGE

AMBITION

Règlement d'Ordre Intérieur

Jeu à 5/8

Engagement parent(s)/enfant

Saison 2022-2023



AMUSEMENT
AMITIÉ
APPRENTISSAGE
AMBITION

Je soussigné(e), représentant
légal de (nom + prénom) jouant en catégorie
U..... au RFCB Sprimont.

Je déclare disposer des moyens nécessaires pour accéder à ProSoccerData.
L'utilisation de cette application est obligatoire pour l'ensemble des membres du club et
servira pour les communications (entraînements, matchs, blessures, manifestations, etc...).

Je m'engage à donner au club une copie du certificat de la carte d'identité du joueur que je
représente.

Le joueur :

- > S'engage à représenter positivement le club lors de toutes les rencontres et activités
prévues par celui-ci ainsi que sur les réseaux sociaux.
 - > S'engage à supporter toutes les équipes du club.
 - > S'engage à donner le maximum de lui-même sur et en dehors du terrain pour faire profiter
ses équipiers de ses qualités.
 - > Se doit d'être fier de porter le maillot du club.
 - > S'engage pour une saison complète du 01/06/2022 au 30/06/2023, aucun transfert ne sera
signé en dehors de cette période sans l'autorisation du comité sportif. Nous vous rappelons
que l'intervalle de démission se situe entre le 01/04/2023 et le 30/04/2023.
 - > Se doit de respecter ses partenaires, entraîneurs, délégués ainsi que tout autre membre du
club.
 - > Se doit de respecter les adversaires, les arbitres ainsi que les lois du jeu.
 - > Se doit de respecter les infrastructures (terrains, vestiaires, équipements, etc...) mis à
disposition.
-



AMUSEMENT

AMITIÉ

APPRENTISSAGE

AMBIITION

> Se doit d'arriver à l'heure aux rendez-vous fixés par les responsables d'équipes (entraîneurs, délégués) ou par la direction (comité d'éthique) :

15 min avant l'heure de l'entraînement.

30 min avant l'heure du match.

60 min avant l'heure du match pour les U12 et U13.

Toute arrivée tardive sera sanctionnée d'un renvoi de l'entraînement ou du match par le formateur.

> Se doit de venir avec la tenue officielle du club.

Entraînement : tenue d'entraînement du club complète (bas/short/maillot/survêtement ou plus si offert par des sponsors) + les protèges tibias + les chaussures adéquates selon les activités. L'absence de tenue officielle sera sanctionnée par une non-participation à l'entraînement.

Match : training, polo, short du club + tenue de match du club complète

(bas/short/maillot/survêtement ou plus si offert par des sponsors) + les protèges tibias + les chaussures adéquates selon le type de terrain.

L'absence de tenue officielle sera sanctionnée par une non-participation au match.

Les casquettes, écouteurs et gsm sont interdits à partir du moment où le joueur est entré dans le vestiaire et jusqu'à son départ après la collation.

Les douches et collations sont obligatoires pour les U12 et U13.

> Se doit de prévenir de toute absence à un entraînement ou à un match, celle-ci doit être justifiée anticipativement auprès de l'entraîneur et sur ProSoccerData.

Le joueur absent à plus de 50% des entraînements d'une même semaine ne pourra pas être convoqué pour le match du week-end suivant (sauf cas de force majeure, apprécié par le directeur technique et/ou le coordinateur).

Les joueurs absents durant une semaine pour raisons scolaires (classe verte etc...) seront convocables.

> Se verra appliquer les sanctions pour les cartes jaunes / rouges. Les rouspétances, gestes, coups volontaires etc...seront sanctionnés, en plus de la sanction de l'URBSFA, par la direction du club.

L'amende due à l'URBSFA sera réclamée aux parents. Le montant de celle-ci devra être versé sur le compte de l'ASBL EDJ RFCB Sprimont dans un délai d'une semaine.

RFCB Sprimont | Matricule RBFA 260 | Esplanade 54 – 4141 Banneux

Secrétaire / Correspondant Qualifié : Marc Leruth

Tel : +32 (0)4 263 49 44 | Fax : +32 (0)4 360 93 66 | Email : secretariat.rfbcs@gmail.com

CCB : ING BE 39 3631 7535 4519 | TVA : BE0421.544.875



AMUSEMENT

AMITIÉ

APPRENTISSAGE

AMBIITION

Tous commentaires, remarques ou propos déplacés postés sur les réseaux sociaux pourront également faire l'objet de sanctions par la direction du club. Il est interdit de poster sur Facebook ou tout autre réseau social des photos ou vidéos prises sur le terrain, dans les vestiaires, etc. ... de nature à porter préjudice à un autre membre du club.

Le(s) parent(s) :

> S'engage(nt) à représenter positivement le club lors de toutes les activités prévues. Aucune critique à l'encontre de l'entraîneur, du délégué, de l'arbitre ou d'autres enfants ne sera tolérée.

Le seul rôle des parents le long du terrain est d'encourager l'équipe dont leur enfant fait partie.

En cas de comportement déplacé ou de rapport arbitral concernant les supporters, le club se réserve le droit de mener une enquête et de sanctionner les auteurs sous forme d'amendes sévères allant jusqu'à l'exclusion du parent du club.

Les parents sont tenus de respecter les zones neutres ainsi que les zones non-autorisées (pendant les entraînements pour les U12 et U13). Leur présence y est donc interdite.

Comme pour les joueurs, tous commentaires, remarques ou propos déplacés postés sur les réseaux sociaux pourront également faire l'objet de sanctions par la direction du club.

Le calendrier des matchs :

Le calendrier du championnat propre à chaque équipe se trouvera sur ProSoccerData, les adresses des clubs visiteurs également.

Attention aux modifications d'horaires ou de lieux qui sont toujours possibles.

Manquement au présent règlement :

En plus des sanctions reprises ci-dessus, le joueur qui manque aux obligations dictées par le présent règlement, dont les parents et lui-même ont pris connaissance, s'expose à des sanctions qui se voudront cohérentes (avertissement, renvoi temporaire, renvoi définitif).

Toutes les situations ou cas non repris dans ce règlement feront l'objet d'une évaluation de la part du comité d'éthique et/ou du conseil d'administration suivant la gravité des faits.



AMUSEMENT
AMITIÉ
APPRENTISSAGE
AMBITION

Tout joueurs ou parents ayant un comportement agressif (insultes, coup, bagarres, atteinte à la dignité des personnes, ...) durant un entraînement, un match ou dans n'importe quel autre contexte à l'intérieur du club sera suspendu de toute activité au sein du club. En cas de récidive, cela sera l'exclusion du club.

Tout vol dans l'enceinte du club sera sanctionné par l'exclusion immédiate du club.

Toute dégradation volontaire des installations ou matériel du club (ou des clubs visités) sera de la responsabilité de son auteur. Il sera responsable des frais occasionnés en plus de recevoir une sanction disciplinaire.

Les essais dans un autre club doivent être approuvé par le CQ et les coordinateurs de la catégorie concernée.

Mentions légales :

Le ROI (règlement d'ordre intérieur) dans son intégralité pour les joueurs, parents, entraîneurs et délégués sera disponible sur le site : <https://rfcb-sprimont.be/infos/reglements> ainsi que dans toutes les cafétarias du club.

Le règlement quant au suivi des blessures, quant aux transferts, plan d'apprentissage, ainsi que tous documents administratifs sera aussi disponible aux mêmes endroits que cités ci-dessus.

Blessure :

Si un joueur se blesse lors d'un entraînement ou d'un match, une déclaration d'accident (à télécharger sur le site du club : <http://rfcb-sprimont.be/infos/medical/declaration-daccident>) doit être complétée le plus rapidement possible et remise au secrétariat des jeunes.

Un certificat de guérison est obligatoire pour toute reprise des matchs de compétition.

Cotisation :

Pour pouvoir participer aux entraînements et être couvert par l'assurance, le joueur devra :
> Être en ordre de cotisation pour la reprise des entraînements ou avoir trouvé un plan de paiement avec le club avant le 15 août 2022.



AMUSEMENT

AMITIÉ

APPRENTISSAGE

AMBIITION

> Le montant de la cotisation s'élève à :
245 euros pour les catégories U5 à U9.
395 euros pour les catégories U10 à U13.
425 euros pour les catégories U14 à U19 et Equipes Premières.
Remise de 10% sur le deuxième enfant de la même famille

Vols :

Le club décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols survenus sur les sites du club.

Fait à Sprimont le

Le(s) parent(s)

Le joueur

Nom + prénom + mention « lu et approuvé »